

ELIDENS

fr

Chaudière gaz à condensation

DTG130 - 45/65/90/115 Eco.NOx Plus



Notice d'utilisation

Sommaire

1	Consignes de sécurité	3
1.1	Consignes générales de sécurité	3
1.1.1	Risque d'incendie	3
1.1.2	Risque d'intoxication	3
1.1.3	Risque de brûlure	3
1.1.4	Risque d'endommagement	3
1.2	Recommandations	4
1.3	Aération	4
1.3.1	Versions cheminée	4
1.3.2	Versions flux forcé	4
1.4	Entretien	4
1.5	Adaptation à un autre gaz	4
1.6	Responsabilités	5
1.6.1	Responsabilité du fabricant	5
1.6.2	Responsabilité de l'installateur	5
1.6.3	Responsabilité de l'utilisateur	5
2	A propos de cette notice	5
2.1	Symboles utilisés dans la notice	5
2.2	Abréviations	5
3	Description	6
3.1	Chaudières	6
3.2	Tableau de commande	7
3.2.1	Composants électromécaniques	7
3.2.2	Afficheur	7
3.2.3	Touches accessibles lorsque le volet est fermé	8
3.2.4	Touches accessibles lorsque le volet est ouvert	8
4	Economies d'énergie	9
5	Mise en service	9
6	Arrêt de la chaudière	9
7	En cas de dérangement	10
8	Messages d'alarme	10
9	Annexe - Informations relatives aux directives écoconception et étiquetage énergétique	12

Notice allemande référence 300003110 disponible sur demande.

1 Consignes de sécurité

Danger

Cet appareil peut être utilisé par des enfants âgés d'au moins 8 ans et par des personnes ayant des capacités physiques, sensorielles ou mentales réduites ou dénuées d'expérience ou de connaissance, s'ils (si elles) sont correctement surveillé(e)s ou si des instructions relatives à l'utilisation de l'appareil en toute sécurité leur ont été données et si les risques encourus ont été appréhendés. Les enfants ne doivent pas jouer avec l'appareil. Le nettoyage et l'entretien par l'utilisateur ne doivent pas être effectués par des enfants sans surveillance.

 Toute intervention sur l'installation doit être effectuée par un professionnel qualifié, dans le respect des règles de l'art et d'après cette notice.

 Avant toute intervention, couper l'alimentation électrique de l'appareil. Protéger l'installation contre tout réenclenchement involontaire.

1.1 Consignes générales de sécurité

1.1.1 Risque d'incendie

 Ne pas stocker des produits de matière inflammable à proximité de l'appareil.

 En cas d'odeur de gaz, ne pas utiliser de flamme nue, ne pas fumer, ne pas actionner de contacts ou interrupteurs électriques (sonnette, éclairage, moteur, ascenseur, etc.).

1. Couper l'alimentation en gaz
2. Ouvrir les fenêtres
3. Eteindre toutes flammes
4. Evacuer les lieux
5. Contacter le professionnel qualifié
6. Contacter le fournisseur de gaz

1.1.2 Risque d'intoxication

 Ne pas obstruer (même partiellement) les entrées d'air dans le local.

 En cas d'émanations de fumées

1. Eteindre l'appareil
2. Ouvrir les fenêtres
3. Evacuer les lieux
4. Contacter le professionnel qualifié

1.1.3 Risque de brûlure

 Eviter le contact direct avec le viseur de flamme.

 Selon les réglages de l'appareil :

- La température des conduits de fumée peut dépasser 60 °C
- La température des radiateurs peut atteindre 95 °C
- La température de l'eau chaude sanitaire peut atteindre 65 °C

1.1.4 Risque d'endommagement

 Ne pas stocker des composés chlorés ou fluorés à proximité de l'appareil.

 Installer l'appareil dans un local à l'abri du gel.

Ne pas laisser l'appareil sans entretien : Contacter un professionnel qualifié ou souscrire un contrat d'entretien pour l'entretien annuel de l'appareil.

1.2 Recommandations

-  Le bon fonctionnement de l'appareil est conditionné par le strict respect de la présente notice.
-  Toute intervention sur l'appareil et sur l'installation de chauffage doit être réalisée par un professionnel qualifié.
-  Notre responsabilité en qualité de fabricant ne saurait être engagée au titre d'une mauvaise utilisation de l'appareil, d'un défaut ou d'une insuffisance d'entretien de celui-ci, ou d'une mauvaise installation de l'appareil (il vous appartient à cet égard de veiller à ce que cette dernière soit réalisée par un professionnel qualifié).
-  Vérifier l'étanchéité des raccords des tuyauteries gaz et eau.
-  Vérifier que l'appareil est bien réglé pour le type de gaz utilisé.
-  Respecter les polarités indiquées aux bornes : phase (L), neutre (N) et terre ($\frac{1}{\text{PE}}$).
-  Vérifier régulièrement que l'installation est en eau et sous pression.
-  Risque de brûlure au contact direct du viseur de flamme.

1.3 Aération

1.3.1 Versions cheminée

-  Ne pas obstruer (même partiellement) les entrées d'air dans le local.

France : la section de l'aération, obligatoire dans le local où est installée la chaudière, doit être conforme à la norme DTU 61.1 (P 45 204) et en particulier à l'instruction relative aux aménagements généraux (Cahier 1764 avril 1982).

Belgique : la section de l'aération, obligatoire dans le local où est installée la chaudière, doit être conforme à la norme NBN D51-003.

Allemagne : la section de l'aération, obligatoire dans le local où est installée la chaudière, doit être conforme à la norme VDI 2050 fiche 1 et aux autres réglementations locales en vigueur.

Autres pays : la section de l'aération, obligatoire dans le local où est installée la chaudière, doit être conforme aux normes en vigueur dans le pays.

1.3.2 Versions flux forcé

Il n'est pas nécessaire d'assurer une ventilation du local où est installée la chaudière. Il faut ventiler si un raccord mécanique est présent sur l'arrivée gaz.

1.4 Entretien

- L'entretien, le nettoyage de la chaudière, le ramonage du conduit de fumées et du pot de purge doivent être effectués obligatoirement au moins une fois par an par un professionnel qualifié.
 - Vérifier régulièrement le niveau d'eau de l'installation et le compléter s'il y a lieu en évitant une entrée brutale d'eau froide dans la chaudière lorsqu'elle est chaude.
 - Il est recommandé de souscrire un contrat d'entretien.
-  **Ne pas vidanger l'installation, sauf en cas de nécessité absolue. Exemple : Absence de plusieurs mois avec risque de gel dans le bâtiment.**

1.5 Adaptation à un autre gaz

■ Belgique :

Les opérations nécessaires pour passer d'un gaz à un autre doivent être effectuées par un technicien SERV'élite.

■ Autres pays :

Les opérations nécessaires pour passer d'un gaz à un autre doivent être effectuées par votre installateur.

1.6 Responsabilités

1.6.1 Responsabilité du fabricant

Nos produits sont fabriqués dans le respect des exigences des différentes directives européennes applicables. Ils sont de ce fait livrés avec le marquage **CE** et tous les documents nécessaires. Ayant le souci de la qualité de nos produits, nous cherchons en permanence à les améliorer. Nous nous réservons donc le droit, à tout moment de modifier les caractéristiques indiquées dans ce document.

Notre responsabilité en qualité de fabricant ne saurait être engagée dans les cas suivants :

- Non-respect des instructions d'installation de l'appareil
- Non-respect des instructions d'utilisation de l'appareil
- Défaut ou insuffisance d'entretien de l'appareil

1.6.2 Responsabilité de l'installateur

L'installateur a la responsabilité de l'installation et de la première mise en service de l'appareil. L'installateur est tenu de respecter les instructions suivantes :

- Lire et respecter les instructions données dans les notices fournies avec l'appareil
- Installer l'appareil conformément à la législation et aux normes actuellement en vigueur

- Effectuer la première mise en service et effectuer tous les points de contrôles nécessaires
- Expliquer l'installation à l'utilisateur
- Si un entretien est nécessaire, avertir l'utilisateur de l'obligation de contrôle et d'entretien de l'appareil
- Remettre toutes les notices à l'utilisateur

1.6.3 Responsabilité de l'utilisateur

Pour garantir un fonctionnement optimal de l'appareil, l'utilisateur doit respecter les consignes suivantes :

- Lire et respecter les instructions données dans les notices fournies avec l'appareil
- Faire appel à des professionnels qualifiés pour réaliser l'installation et effectuer la première mise en service

- Se faire expliquer l'installation par l'installateur
- Faire effectuer les contrôles et entretiens nécessaires par un professionnel qualifié
- Conserver les notices en bon état à proximité de l'appareil

2 A propos de cette notice

2.1 Symboles utilisés dans la notice

 **Attention danger**
Risque de dommages corporels et matériels. Respecter impérativement les consignes pour la sécurité des personnes et des biens.

 Information particulière
Tenir compte de l'information pour maintenir le confort.

 Renvoi
Renvoi vers d'autres notices ou d'autres pages de la notice.

2.2 Abréviations

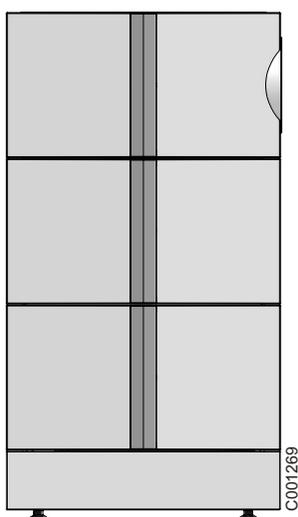
- ▶ **ECS** : Eau Chaude Sanitaire.
- ▶ **PPs** : Polypropylène difficilement inflammable.
- ▶ **3CE** : Conduit collectif pour chaudière étanche

3 Description

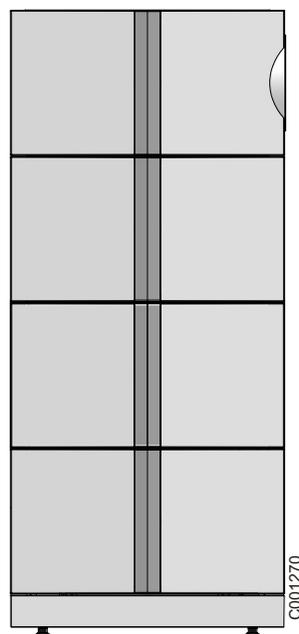
3.1 Chaudières

Les modèles présentés sont commercialisés dans les différents pays suivant le programme de vente de ceux-ci.

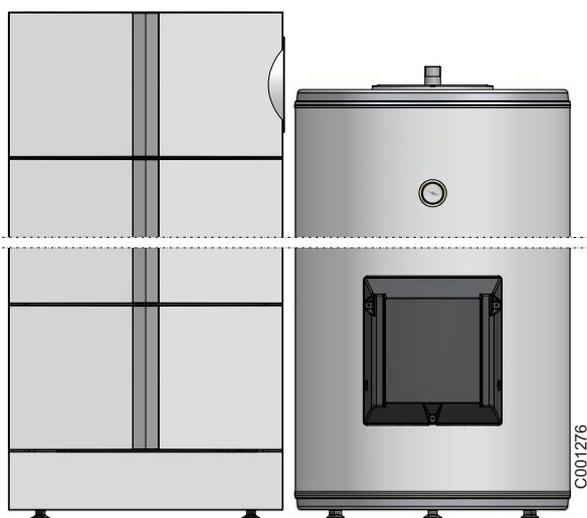
■ Chaudière seule 45 kW - 65 kW



■ Chaudière seule 90 kW - 115 kW

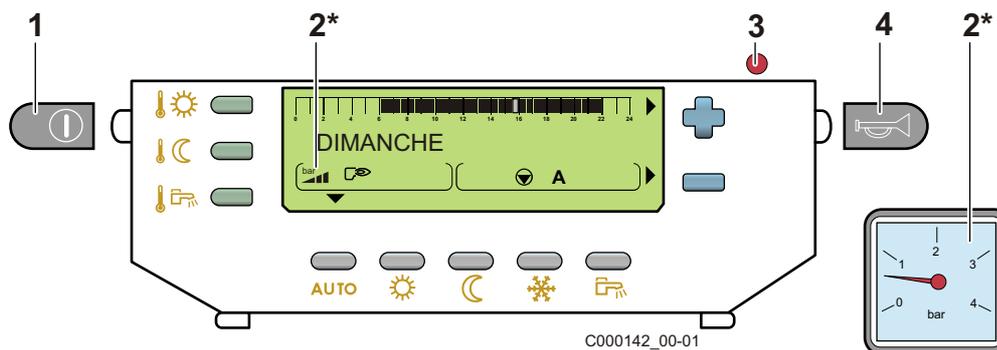


■ Chaudière avec ballon BC ou BP 150,200,300 l - 45,65,90,115 kW



3.2 Tableau de commande

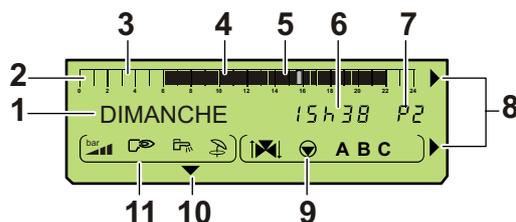
3.2.1 Composants électromécaniques



1	Interrupteur général Marche / Arrêt
	Manomètre
2	* Selon le modèle d'appareil, le manomètre est manuel (affichage sur cadran) ou automatique (affichage par pictogramme)

	Voyant Marche/Alarme
	LED verte allumée : Fonctionnement normal
3	LED rouge allumée : Brûleur en sécurité
	LED rouge clignotante : Fonctionnement anormal (Voir chapitre "7 En cas de dérangement")
4	Bouton de réarmement du coffret de sécurité

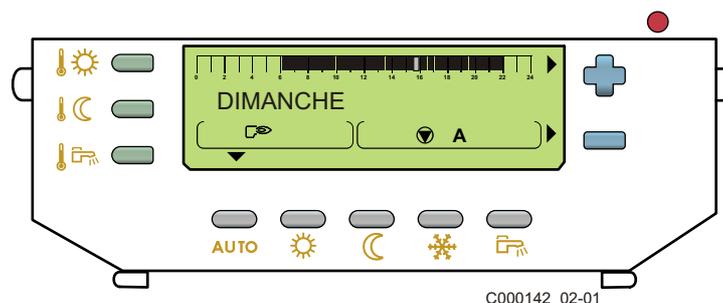
3.2.2 Afficheur



1	Affichage de texte et numérique
2	Barre graphique d'affichage du programme du circuit A, B ou C
3	Zone claire : Période Chauffage à température réduite ou Chargement ballon non autorisé
4	Zone foncée : Période Chauffage à température confort ou Chargement ballon autorisé
5	Curseur clignotant indiquant l'heure courante
6	Affichage numérique (heure courante, valeurs réglées, paramètres, etc...)
7	Affichage du programme actif, P1, P2, P3, P4 ou E : coupure Eté automatique
8	Les flèches clignotent lorsque des valeurs de réglage peuvent être modifiées avec les touches + et -

9	Symboles de fonctionnement des circuits
	↑ X Ouverture de la vanne 3 voies
	X ↓ Fermeture de la vanne 3 voies
	▶ Pompe du circuit affiché en marche
	A, B, C Nom du circuit affiché
10	Repère affiché au-dessus du mode de fonctionnement actif
11	Symboles signalant l'état actif des entrées/sorties
	🔥 Brûleur en marche
	🏠 Pompe de charge ECS en marche
	☀️ Régime été
	📶 Non disponible

3.2.3 Touches accessibles lorsque le volet est fermé

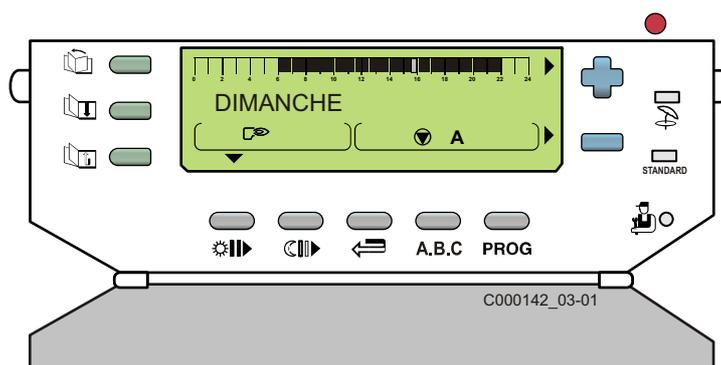


C000142_02-01

Réglage des températures	
	Température Confort
	Température réduite
	Température eau chaude sanitaire
	Permet de régler la température sélectionnée

Touches de sélection des modes de fonctionnement	
AUTO	Fonctionnement selon le programme horaire
	Marche forcée à température confort : - jusqu'à minuit si ▼ clignote - en permanence si ▼ est fixe
	Marche forcée à température réduite : - jusqu'à minuit si ▼ clignote - en permanence si ▼ est fixe
	Mode Antigel
	Mode Chargement du ballon autorisé : - jusqu'à minuit si ▼ clignote - en permanence si ▼ est fixe

3.2.4 Touches accessibles lorsque le volet est ouvert



C000142_03-01

	Touche coupure "Été" manuelle Le chauffage est coupé et la production ECS est assurée. Les symboles et E sont affichés.
STANDARD	Touche programme standard Réinitialisation de tous les programmes horaires
	Touche d'accès aux paramètres réservés à l'installateur
Touches d'accès aux réglages et mesures	
	Défilement des titres
	Défilement des lignes
	Retour à la ligne précédente

Touches de programmation	
	Ecriture (par 1/2 heure) de période Température confort ou Chargement ballon autorisé (zone foncée)
	Ecriture (par 1/2 heure) de période Température réduite ou Chargement ballon non autorisé (zone claire)
	Touche Retour
A.B.C.	Touche de sélection du circuit à afficher
PROG	Touche de sélection du programme chauffage actif (P1, P2, P3 ou P4)

4 Economies d'énergie

Cette chaudière assure toutes les fonctionnalités que l'on peut attendre d'une chaudière à condensation. Des techniques de pointe n'ont pas seulement servi à sa conception exceptionnellement économique en termes financiers et énergétiques, et par conséquent écologiques, mais ont également été appliquées pour un confort maximal : chaleur pour toute la maison, eau chaude, utilisation incroyablement simple et fonctionnement en toute tranquillité grâce à son niveau sonore réduit.

La chaudière gaz à condensation ne se contente pas d'utiliser la chaleur contenue dans les gaz d'échappement (perceptible), elle tire également profit de la chaleur latente (cachée). Cette énergie est tirée de la vapeur d'eau produite lors du processus de combustion, et n'est pas exploitée par les chaudières traditionnelles. Les gaz d'échappement sont ici refroidis dans la chaudière, de telle sorte que la vapeur d'eau se condense et que de la chaleur supplémentaire, issue des gaz d'échappement, est introduite dans le système de chauffage.

La chaudière satisfait aux exigences du Décret allemand relatif aux économies d'énergie (Energie-Einsparverordnung, EnEV) et présente un rapport qualité / prix réellement exceptionnel.

5 Mise en service

 **Seul un professionnel qualifié peut effectuer la première mise en service.**

1. Vérifier la pression d'eau dans l'installation. Faire un appoint d'eau si nécessaire.
2. Ouvrir le robinet gaz.

3. Tableau de commande :

- Ouvrir le volet du tableau de commande.
- Mettre l'interrupteur Marche/Arrêt sur ①.
- Refermer le volet.

6 Arrêt de la chaudière

Mettre l'interrupteur Marche/Arrêt sur ①.

■ Précautions à prendre s'il y a risque de gel

■ Circuit de chauffage

Utiliser un antigel bien dosé pour éviter le gel de l'eau de chauffage. A défaut, vidanger entièrement l'installation. Dans tous les cas, consulter l'installateur.

■ Circuit eau chaude sanitaire

Vidanger le ballon et les tuyauteries d'eau sanitaire.

■ Précautions à prendre en cas d'arrêt prolongé (un an ou plus)

- Faire ramoner soigneusement la chaudière et la cheminée.
- Fermer la porte de la chaudière pour éviter toute circulation d'air à l'intérieur.
- Enlever le tuyau reliant la chaudière à la cheminée et fermer la buse avec un tampon.

7 En cas de dérangement

Vérifications à faire avant d'appeler l'installateur :

Le brûleur ne démarre pas.

- ▶ Coupure du thermostat de sécurité par surchauffe accidentelle. Pour redémarrer la chaudière : Appuyer sur le bouton de réarmement . Appelez néanmoins votre installateur.
- ▶ Coupure du système de sécurité liée à l'évacuation des fumées. Pour redémarrer la chaudière : Appuyer sur le bouton de réarmement . Si les interruptions de ce type se répètent, contacter votre installateur. Il est possible que le conduit d'évacuation des produits de combustion soit totalement ou partiellement obstrué.

Le brûleur fonctionne, mais les radiateurs sont froids.

- Purger les radiateurs.
- Réaliser l'appoint d'eau du circuit primaire.
- Vérifier le bon fonctionnement de la pompe chauffage.
- S'il est souvent nécessaire de remettre de l'eau dans l'installation, contacter l'installateur.

Avant de signaler un défaut à l'installateur, relever les informations suivantes :

- Type de produit
- Numéro de série
- Type de combustible

Ces indications se trouvent sur la plaquette signalétique collée à l'intérieur du volet du tableau de commande.

8 Messages d'alarme

Message	Causes probables	Remède
COURT-CIRC.24V	Court-circuit 24 V	Réarmer la chaudière  . Contactez votre installateur.

Défauts	Causes probables	Remède
DEF.ALLUMAGE	Défaut d'allumage Défaut d'ionisation Vanne gaz défectueuse Pas de gaz ou présence d'air dans la conduite	Réarmer la chaudière  . Contactez votre installateur.
DEF.IONISATION	Défaut d'ionisation durant le fonctionnement	
DEFAUT MCBA XX	Défaut interne du coffret de sécurité	
DEFAUT MCBA 5	Influences externes	
DEFAUT MCBA 11	Défaut interne	
DEFAUT MCBA 24	Inversion sonde chaudière et sonde retour	
DEF.VANNE GAZ	Bloc gaz combiné défectueux	
REARMER	Erreur de la commande	
DEF.COM.MCBA	Défaut de communication entre DIEMATIC et coffret de sécurité	
DEF. S.AMB.A DEF. S.AMB.B DEF. S.AMB.C DEF.S.DEP.B DEF.S.DEP.C DEF. S.EXT. DEF.S.PISCINE	Défaut de la sonde correspondante	
DEF.VENTIL.OFF	Le ventilateur ne tourne pas	
DEF.VENTIL.ON	Le ventilateur marche en permanence	
DEF.S.CHAUD	Sonde chaudière défectueuse	
DEF. S.ECS	Sonde eau chaude sanitaire défectueuse	
DEF.S.FUMEE	Thermostat antirefouleur défectueux	
DEF.S.RETOUR	Sonde retour défectueuse	
FLAM.PARASI.	Détection d'une flamme parasite	
STB CHAUD.	Température départ > 97 °C	
STB FUMEE	Température des fumées > 105 °C	
STB RETOUR	Température de retour trop élevée	

Réarmer la chaudière . Contactez votre installateur.

Garanties

Vous venez d'acquérir l'un de nos appareils et nous vous remercions de la confiance que vous nous avez ainsi témoignée. Nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait que votre appareil gardera d'autant plus ses qualités premières qu'il sera vérifié et entretenu régulièrement. Votre installateur et tout notre réseau restent bien entendu à votre disposition.

■ Conditions de garantie

Votre appareil bénéficie d'une garantie contractuelle contre tout vice de fabrication à compter de sa date d'achat mentionnée sur la facture de l'installateur.

La durée de notre garantie est mentionnée dans notre catalogue tarif.

Notre responsabilité en qualité de fabricant ne saurait être engagée au titre d'une mauvaise utilisation de l'appareil, d'un défaut ou d'une insuffisance d'entretien de celui-ci, ou d'une mauvaise installation de l'appareil (il vous appartient à cet égard de veiller à ce que cette dernière soit réalisée par un professionnel qualifié). Nous ne saurions en particulier être tenus pour responsables des dégâts matériels, pertes immatérielles ou accidents corporels consécutifs à une installation non conforme :

- aux dispositions légales et réglementaires ou imposées par les autorités locales
- aux dispositions nationales, voire locales et particulières régissant l'installation
- à nos notices et prescriptions d'installation, en particulier pour ce qui concerne l'entretien régulier des appareils
- aux règles de l'art

Notre garantie est limitée à l'échange ou la réparation des seules pièces reconnues défectueuses par nos services techniques à l'exclusion des frais de main d'œuvre, de déplacement et de transport. Notre garantie ne couvre pas le remplacement ou la réparation de pièces par suite notamment d'une usure normale, d'une mauvaise utilisation, d'interventions de tiers non qualifiés, d'un défaut ou d'insuffisance de surveillance ou d'entretien, d'une alimentation électrique non conforme et d'une utilisation d'un combustible inapproprié ou de mauvaise qualité. Les sous-ensembles, tels que moteurs, pompes, vannes électriques, etc..., ne sont garantis que s'ils n'ont jamais été démontés.

■ France

Les dispositions qui précèdent ne sont pas exclusives du bénéfice au profit de l'acheteur de la garantie légale stipulée aux articles 1641 à 1648 du Code Civil.

■ Pologne

Les conditions de garantie sont indiquées sur la carte de garantie.

■ Suisse

L'application de la garantie est soumise aux conditions de vente, de livraison et de garantie de la société qui commercialise nos produits.

■ Belgique

Les dispositions qui précèdent concernant la garantie contractuelle ne sont pas exclusives du bénéfice le cas échéant au profit de l'acheteur des dispositions légales applicables en Belgique en matière de vices cachés.

■ Italie

La durée de notre garantie est indiquée sur le certificat livré avec l'appareil.

Notre responsabilité en qualité de fabricant ne saurait être engagée au titre d'une mauvaise utilisation de l'appareil, d'un défaut ou d'une insuffisance d'entretien de celui-ci, ou d'une mauvaise installation de l'appareil (il vous appartient à cet égard de veiller à ce que les opérations d'installation et d'entretien soient réalisées respectivement par un professionnel qualifié et par une société de service après vente).

Les droits établis par la directive européenne 99/44/CEE, transposée par le décret législatif N° 24 du 2 février 2002 publiée sur le J.O. N° 57 du 8 mars 2002, restent valables.

■ Russie

Les dispositions qui précèdent n'excluent en rien les droits du consommateur, qui sont garantis par la loi de la Fédération de Russie au sujet des vices cachés.

Les conditions de garantie et les conditions d'application de la garantie sont indiquées sur le bon de garantie.

La garantie ne s'applique pas pour le remplacement ou la réparation de pièces d'usure suite à une utilisation normale. Parmi ces pièces, on compte les thermocouples, les gicleurs, les systèmes de contrôle et d'allumage de la flamme, les fusibles, les joints.

■ Turquie

En conformité avec la législation et la réglementation, la durée de vie du produit pour cet appareil est de 10 ans. Durant cette période, le fabricant et/ou le distributeur est tenu de fournir le service après-vente et les pièces de rechange.

■ Autres pays

Les dispositions qui précèdent ne sont pas exclusives du bénéfice le cas échéant au profit de l'acheteur des dispositions légales applicables en matière de vices cachés dans le pays de l'acheteur.

Annexe

Informations relatives aux directives écoconception et étiquetage énergétique

Table des matières

1 Informations spécifiques	3
1.1 Recommandations	3
1.2 Directive écoconception	3
1.3 Données techniques - Dispositifs de chauffage des locaux par chaudière	3
1.4 Mise au rebut et recyclage	4
1.5 Fiche de produit - Régulateurs de température	4
1.6 Fiche produit - Dispositifs de chauffage des locaux par chaudière	4
1.7 Fiche de produit combiné - Chaudière	6

1 Informations spécifiques

1.1 Recommandations



Remarque

Seules des personnes qualifiées sont autorisées à procéder au montage, à l'installation et à l'entretien de l'installation.

1.2 Directive écoconception

Le présent produit est conforme aux exigences de la directive européenne 2009/125/CE, relative à l'écoconception des produits liés à l'énergie.

1.3 Données techniques - Dispositifs de chauffage des locaux par chaudière

Tab.1 Paramètres techniques applicables aux dispositifs de chauffage des locaux par chaudière

			DTG 130–45 Eco.NOx Plus	DTG 130–65 Eco.NOx Plus	DTG 130–90 Eco.NOx Plus	DTG 130– 115 Eco.NOx Plus
Chaudière à condensation			Oui	Oui	Oui	Oui
Chaudière basse température ⁽¹⁾			Non	Non	Non	Non
Chaudière de type B1			Non	Non	Non	Non
Dispositif de chauffage des locaux par co-génération			Non	Non	Non	Non
Dispositif de chauffage mixte			Non	Non	Non	Non
Puissance thermique nominale	P_{rated}	kW	41	62	84	107
Production de chaleur utile à la puissance thermique nominale et en régime haute température ⁽²⁾	P_4	kW	40,8	61,5	84,2	107,0
Production de chaleur utile à 30 % de la puissance thermique nominale et en régime basse température ⁽¹⁾	P_1	kW	13,7	20,5	27,9	35,7
Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux	η_s	%	94	94	-	-
Efficacité utile à la puissance thermique nominale et en régime haute température ⁽²⁾	η_4	%	89,3	89,4	88,2	87,5
Efficacité utile à 30 % de la puissance thermique nominale et en régime basse température ⁽¹⁾	η_1	%	99,6	99,5	97,4	97,3
Consommation d'électricité auxiliaire						
Pleine charge	el_{max}	kW	0,055	0,088	0,136	0,213
Charge partielle	el_{min}	kW	0,025	0,031	0,033	0,039
Mode veille	P_{SB}	kW	0,011	0,011	0,011	0,011
Autres caractéristiques						
Pertes thermiques en régime stabilisé	P_{stby}	kW	0,127	0,125	0,131	0,131
Consommation d'électricité du brûleur d'allumage	P_{ign}	kW	-	-	-	-
Consommation annuelle d'énergie	Q_{HE}	GJ	126	190	-	-

			DTG 130–45 Eco.NOx Plus	DTG 130–65 Eco.NOx Plus	DTG 130–90 Eco.NOx Plus	DTG 130– 115 Eco.NOx Plus
Niveau de puissance acoustique, à l'intérieur	L_{WA}	dB	49	49	-	-
Émissions d'oxydes d'azote	NO_x	mg/kWh	33	29	41	41
(1) Par basse température, on entend une température de retour (à l'entrée du dispositif de chauffage), de 30 °C pour les chaudières à condensation, de 37 °C pour les chaudières basse température et de 50 °C pour les autres dispositifs de chauffage. (2) Par régime haute température, on entend une température de retour de 60 °C à l'entrée du dispositif de chauffage et une température d'alimentation de 80 °C à la sortie du dispositif de chauffage.						



Voir

La quatrième de couverture pour les coordonnées de contact.

1.4 Mise au rebut et recyclage



Attention

Seul un professionnel qualifié est autorisé à démonter et mettre au rebut la chaudière conformément aux réglementations locales et nationales.

Fig.1 Recyclage



Procéder comme suit pour démonter la chaudière :

1. Éteindre la chaudière.
2. Couper l'alimentation électrique de la chaudière.
3. Fermer la vanne de gaz principale.
4. Couper l'alimentation en eau.
5. Fermer la vanne de gaz de la chaudière.
6. Vidanger l'installation.
7. Déposer le flexible de purge d'air au-dessus du siphon.
8. Déposer le siphon.
9. Déposer les conduits air / fumées.
10. Débrancher tous les tuyaux situés sous la chaudière.
11. Démonter la chaudière.

1.5 Fiche de produit - Régulateurs de température

Tab.2 Fiche de produit du régulateur de température

		Diematic 3
Classe		II
Contribution à l'efficacité énergétique pour le chauffage des locaux	%	2

1.6 Fiche produit - Dispositifs de chauffage des locaux par chaudière

Tab.3 Fiche de produit des dispositifs de chauffage des locaux par chaudière

		DTG 130–45 Eco.NOx Plus	DTG 130–65 Eco.NOx Plus
Classe d'efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux		A	A
Puissance thermique nominale (<i>Prated ou Psup</i>)	kW	41	62
Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux	%	94	94
Consommation annuelle d'énergie	GJ	126	190
Niveau de puissance acoustique L_{WA} à l'intérieur	dB	49	49



Voir

Pour les précautions particulières concernant le montage, l'installation et l'entretien : voir Chapitre Consignes de sécurité.

1.7 Fiche de produit combiné - Chaudière

Fig.2 Fiche de produit combiné applicable aux chaudières indiquant l'efficacité énergétique pour le chauffage des locaux du produit combiné proposé

Efficacité énergétique saisonnière de la chaudière pour le chauffage des locaux ①
 %

Régulateur de température ②
 Voir fiche sur le régulateur de température Classe I = 1 %, Classe II = 2 %, Classe III = 1,5 %, Classe IV = 2 %, Classe V = 3 %, Classe VI = 4 %, Classe VII = 3,5 %, Classe VIII = 5 % + %

Chaudière d'appoint ③
 Voir fiche sur la chaudière Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux (en %)
 $(\text{ } - \text{'I'}) \times 0,1 = \pm \text{ } \%$

Contribution solaire ④
 Voir fiche sur le dispositif solaire Classe énergétique du ballon ⁽¹⁾
 A* = 0,95, A = 0,91, B = 0,86, C = 0,83, D - G = 0,81

Taille du capteur (en m²)

Volume du ballon (en m³)

Rendement du capteur (en %)

$(\text{'III'} \times \text{ } + \text{'IV'} \times \text{ }) \times 0,9 \times (\text{ } / 100) \times \text{ } = + \text{ } \%$

(1) Si la classe du ballon est supérieure à A, utilisez 0,95

Pompe à chaleur d'appoint ⑤
 Voir fiche sur la pompe à chaleur Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux (en %)
 $(\text{ } - \text{'I'}) \times \text{'II'} = + \text{ } \%$

Contribution solaire ET pompe à chaleur d'appoint ⑥
 Choisir la plus petite valeur $0,5 \times \text{ } \text{ OU } 0,5 \times \text{ } = - \text{ } \%$

Efficacité énergétique saisonnière du produit combiné pour le chauffage des locaux ⑦
 %

Classe d'efficacité énergétique saisonnière du produit combiné pour le chauffage des locaux

<input type="checkbox"/>									
G	F	E	D	C	B	A	A⁺	A⁺⁺	A⁺⁺⁺
<30%	≥30%	≥34%	≥36%	≥75%	≥82%	≥90%	≥98%	≥125%	≥150%

La chaudière et la pompe à chaleur d'appoint sont-elles installées avec des émetteurs de chaleur basse température à 35 C ? ⑦
 Voir fiche sur la pompe à chaleur $\text{ } + (50 \times \text{'II'}) = \text{ } \%$

L'efficacité énergétique obtenue avec cette fiche pour le produit combiné peut ne pas correspondre à son efficacité énergétique réelle une fois le produit combiné installé dans un bâtiment, car celle-ci varie en fonction d'autres facteurs tels que les pertes thermiques du système de distribution et le dimensionnement des produits par rapport à la taille et aux caractéristiques du bâtiment.

- I La valeur de l'efficacité énergétique saisonnière, pour le chauffage des locaux, du dispositif de chauffage des locaux utilisé à titre principal, exprimée en %.
- II Le coefficient de pondération de la puissance thermique du dispositif de chauffage utilisé à titre principal et du dispositif de chauffage d'appoint du produit combiné, tel qu'indiqué dans le tableau suivant.
- III La valeur de l'expression mathématique : $294/(11 \cdot \text{Prated})$, dans laquelle « Prated » renvoie au dispositif de chauffage des locaux utilisé à titre principal.
- IV La valeur de l'expression mathématique $115/(11 \cdot \text{Prated})$, dans laquelle « Prated » renvoie au dispositif de chauffage des locaux utilisé à titre principal.

Tab.4 Pondération des chaudières

$P_{\text{sup}} / (P_{\text{rated}} + P_{\text{sup}})^{(1)(2)}$	II, produit combiné non équipé d'un ballon d'eau chaude	II, produit combiné équipé d'un ballon d'eau chaude
0	0	0
0,1	0,3	0,37
0,2	0,55	0,70
0,3	0,75	0,85
0,4	0,85	0,94
0,5	0,95	0,98
0,6	0,98	1,00
$\geq 0,7$	1,00	1,00

(1) Les valeurs intermédiaires sont calculées par interpolation linéaire entre les deux valeurs adjacentes.
(2) Prated renvoie au dispositif de chauffage des locaux ou au dispositif de chauffage mixte utilisé à titre principal.

Tab.5 Efficacité du produit combiné

		DTG 130–45 Eco.NOx Plus	DTG 130–65 Eco.NOx Plus
Efficacité énergétique saisonnière du produit combiné pour le chauffage des locaux	%	96	96

DE DIETRICH THERMIQUE S.A.S


www.dedietrich-thermique.fr
 Direction des Ventes France
 57, rue de la Gare
 F- 67580 MERTZWILLER
 ☎ +33 (0)3 88 80 27 00
 📠 +33 (0)3 88 80 27 99


DE DIETRICH REMEHA GmbH


www.remeha.de
 Rheiner Strasse 151
 D- 48282 EMSDETTEN
 ☎ +49 (0)25 72 / 9161-0
 📠 +49 (0)25 72 / 9161-102
 info@remeha.de



www.dedietrich-otoplenie.ru
 129164, Россия, г. Москва
 Зубарев переулок, д. 15/1
 Бизнес-центр «Чайка Плаза»,
 офис 309
 ☎ +7 (495) 221-31-51
 info@dedietrich.ru

VAN MARCKE


www.vanmarcke.be
 Weggevoerdenlaan 5
 B- 8500 KORTRIJK
 ☎ +32 (0)56/23 75 11



NEUBERG S.A.
www.dedietrich-heating.com
 39 rue Jacques Stas
 L- 2010 LUXEMBOURG
 ☎ +352 (0)2 401 401

DE DIETRICH THERMIQUE Iberia S.L.U.


www.dedietrich-calefaccion.es
 C/Salvador Espriu, 11
 08908 L'HOSPITALET de LLOBREGAT
 ☎ +34 935 475 850
 info@dedietrich-calefaccion.es



DE DIETRICH SERVICE
www.dedietrich-heiztechnik.com
 ☎ Freecall 0800 / 201608

WALTER MEIER (Klima Schweiz) AG


www.waltermeier.com
 Bahnstrasse 24
 CH-8603 SCHWERZENBACH
 +41 (0) 44 806 44 24
 Serviceline +41 (0)8 00 846 846
 📠 +41 (0) 44 806 44 25
 ch.klima@waltermeier.com

WALTER MEIER (Climat Suisse) SA

www.waltermeier.com
 Z.I. de la Veyre B, St-Légier
 CH-1800 VEVEY 1
 ☎ +41 (0) 21 943 02 22
 Serviceline +41 (0)8 00 846 846
 📠 +41 (0) 21 943 02 33
 ch.climat@waltermeier.com

DUEDI S.r.l.


www.duediclima.it
 Distributore Ufficiale Esclusivo
 De Dietrich-Thermique Italia
 Via Passatore, 12 - 12010
 San Defendente di Cervasca
 CUNEO
 ☎ +39 0171 857170
 📠 +39 0171 687875
 info@duediclima.it



DE DIETRICH
www.dedietrich-heating.com
 Room 512, Tower A, Kelun Building
 12A Guanghua Rd, Chaoyang District
 C-100020 BEIJING
 ☎ +86 (0)106.581.4017
 +86 (0)106.581.4018
 +86 (0)106.581.7056
 📠 +86 (0)106.581.4019
 contactBJ@dedietrich.com.cn

BDR Thermea (Czech republic) s.r.o


www.dedietrich.cz
 Jeseniova 2770/56
 130 00 Praha 3
 ☎ +420 271 001 627
 dedietrich@bdrthermea.cz

AD001NU-AJ

© Droits d'auteur

Toutes les informations techniques contenues dans la présente notice ainsi que les dessins et schémas électriques sont notre propriété et ne peuvent être reproduits sans notre autorisation écrite préalable.

Sous réserve de modifications.

20/01/2017



300002041-001-02

De Dietrich

 DE DIETRICH THERMIQUE
 57, rue de la Gare F- 67580 MERTZWILLER - BP 30